

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 26 JUILLET 2013
CONVOCATION DU 18 JUILLET 2013

Étaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Marie Martine LAURENT, Christine PERONNE, Aurélia RIPOCHE, Catherine POLMAN

Pierre BAJOR, Christian VIMPERE, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Raymond BENITO.

Absent non excusé: M. Philippe LATASTE

Secrétaire de séance: M. Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JUIN 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le congé de maladie de M. André JOURDE est prolongé jusqu'au 4 août.

3- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

Lors du conseil de juin, l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor sortant n'a pas été votée, à la majorité.

Après renseignements pris auprès de la Direction Départementale des Finances, M. le Maire confirme au Conseil Municipal que l'indemnité de conseil accordée au comptable du Trésor par le Conseil Municipal n'a pas de caractère minimal et n'est pas obligatoire.

4-COMPTABLE DU TRESOR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au changement du comptable de la collectivité au 1er juillet, il est nécessaire de prévoir l'engagement de poursuite en cas d'impayées et ce, nominativement, au bénéfice du Trésorier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise de manière générale, permanente et sans autorisation préalable, M. Philippe ROOS, Trésorier de La Rochefoucauld, à poursuivre par voie de commandement, en application de l'article R2342-4 du C.G.C.L.
- accepte d'étendre cette autorisation à l'engagement de poursuites y compris la saisie (saisie bancaire, saisie C.A.F., saisie employeur ou tiers, saisie vente mobilière ou immobilière)

5-MAIRIE

En vue du remplacement des fenêtres et portes de la mairie, les financeurs publics ont été sollicités pour un concours financier. M. le Maire porte à la connaissance la délibération des commissions :

- Département, subvention 3 913.78 €
- État, subvention 7 827,56 €
- Région, subvention 6 000 €

Le devis estimatif des travaux portes et fenêtres est de 26 151 € et de 3 576 € pour les rideaux d'occultation soit : 29 727 € TTC. Le total des subventions est de 17 740 € soit 60 % du devis estimatif total.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour continuer ce projet et donne pouvoir à M. le Maire pour lancer la procédure d'appel d'offres adaptée à ces travaux de rénovation.

6-ASSOCIATIONS

➤ CLUB LOISIRS ET RENCONTRES

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courriel de Mme la Présidente du Club qui demande l'autorisation d'utiliser la Salle polyvalente deux fois par mois au lieu d'une fois, soit le 1er et 3ème jeudi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le prêt de la Salle polyvalente au Club Loisirs et Rencontres le 1er et 3ème jeudi du mois pour ses activités.

➤ U.S. AGRIS

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que lors de son Assemblée Générale du 28 juin 2013, le Bureau de l'Association a décidé de démissionner à la date du 31 août 2013. Il n'y a pas, à ce jour, un nouveau Bureau, ni d'équipe engagée pour la saison 2013-2014.

C'est avec regret que le Conseil Municipal apprend la mise en sommeil du Club d'autant qu'à la fin de la saison dernière entraîneur et président avaient affiché devant les élus leurs ambitions. Suite à cela, le Conseil Municipal avait décidé la réfection de la pelouse et du plafond du Club house.

La pelouse seraensemencée à l'automne en souhaitant qu'une nouvelle équipe dirigeante, aux ambitions mesurées, reprenne les rênes de cette association.

7-BUDGETS

P.PIVETEAU, adjoint, présente le suivi budgétaire au 30 juin des 3 budgets : Principal, Assainissement et C.C.A.S. Les 3 budgets sont maîtrisés.

8-ZONE D'ACTIVITES

M. le Maire présente et commente le devis de PLANETE PAYSAGE pour la création d'une haie libre variée et l'agencement de l'ilot central : 19 973,25 € TTC (préparation du sol, fourniture et plantation).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite pouvoir étudier un autre devis.

9- EGLISE SAINT-CAPRAIS

M. le Maire rappelle qu'en date du 15 février 2013, suite à notre demande, nous avons reçu une proposition forfaitaire d'honoraires du cabinet DUBOIS pour l'établissement du chiffrage sur base diagnostic, étude préalable, de restauration de l'église. Le coût de cette étude 3 588 € TTC a été inscrit au budget prévisionnel 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour lancer cette étude.

10- CHEMINS RURAUX

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la commune met en

place des sentiers de randonnée qui empruntent certains chemins ruraux de la commune. Afin de garantir leur pérennité et leur ouverture au public, M. le Maire propose que ces chemins soient inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées en référence à la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'inscription des chemins suivants au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées :

- CR n°10 dit de chez Caille entre la VC n°201 et la VC n°202
- CR de la Houssière à Chez Gobie entre le CR dit des Chainasses et le CR n°10 dit de chez Caille
- CR dit des Chainasses (ou CR N°12 de la Houssière) entre la VC n°201 et le CR de la Houssière à Chez Gobie
- CR n°36 du Pas de Souffris au Monaco entre la RD n°88 et le CR dit de la forêt à Chauffournier
- CR dit de la forêt à Chauffournier du CR n°36 du pas de Souffris au Monaco à la parcelle n°43 D
- CR n°4 dit des Carrières entre la VC n°202 et la parcelle n°21 D et entre la parcelle n°36 E et la VC n°203
- CR n°7 dit des carrières entre le CR n°4 dit des Carrières à la RD n°12
- CR d'Agris au Monaco entre la RD n°390 à la VC n°206
- CR n°17 de la Côte entre la VC n°204 et la limite de commune des Pins
- CR de la Brousse aux Pins entre la VC n°10 et la limite de commune des Pins
- CR dit des Fonts entre la RD n°11 et le CR de la Brousse aux Pins
- CR N°21 dit du Sable entre la RD n°11 et la VC n°8 et entre la VC n°10 et la RD n°11
- CR n°11 entre la VC n°207 et la VC n°205
- Chemin forestier dit de la grande combe entre le CR de Pointe des Gaillards au Pont de Vautre et le CR de la Motte à La Rochefoucauld
- CR de la Brousse à la forêt de quatre vaux entre le CR de la Brousse aux Pins et la limite de commune des Pins
- CR n°9 des Teilles entre la VC n°108 et la VC n°202
- CR des Ouillères à la Bellone entre la RD n°11 et la limite de commune de Rivières
- CR dit des Cosses entre la RD n°175 et la limite de commune des Pins
- CR dit des Garreau entre le CR dit des Cosses et la limite

communale avec Les Pins

- CR n°22 des Rocs entre la RD n°11 et la parcelle n° 28 ZH
- CR sans dénomination entre la RD n°390 à la rive de la Lardoire
- CR sans dénomination entre la RD n°390 à la parcelle n° 105 ZH

11- INFOS

- **Projet chaufferie bois** : Dans le cadre du projet, la réfection de la place du Bourg doit être envisagée en suivant. Une réunion se tiendra sur place le mercredi 11 septembre 2013 à 10 heures en présence de Mme l'architecte des bâtiments de France et du C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour étudier cette réfection.

Prochain conseil le vendredi 27 septembre 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.